

Vers un plan local d'urbanisme intercommunal pour l'Ardèche des Sources et Volcans

BARNAS / BURZET / CHIROLS / FABRAS / JAUJAC / LA SOUCHE / LALEVADE-D'ARDÈCHE / MAYRES / MEYRAS / MONTPEZAT-SOUS-BAUZON / PÉREYRES / PONT-DE-LABEAUME / PRADES / SAINT-CIRGUES-DE-PRADES / SAINT-PIERRE-DE-COLOMBIER / THUEYTS

TERRITOIRE ET PAYSAGE

Une approche paysagère pour le diagnostic passerelle vers le projet de territoire...

On connaît toutes les questions auxquelles les élus se trouvent aujourd'hui confrontés et toutes les difficultés pour eux d'assurer une maîtrise de l'urbanisation, du foncier et de l'organisation de l'espace. Qu'il s'agisse des effets de la déprise agricole, de la désertification des centres-bourgs et de l'étalement urbain sur les espaces agricoles de proximité, des évolutions des réseaux et des infrastructures de transports, de la banalisation de l'architecture et des aménagements, il y a urgence à contrecarrer ces évolutions qui portent atteinte à la diversité et à la richesse de nos territoires.

Les objectifs sont connus et constituent d'ailleurs les attentes de la loi SRU : chaque collectivité doit répondre à une gestion économe de l'espace, de lutte contre l'étalement urbain et contre la ségrégation spatiale, aux besoins d'économie d'énergies, du respect des équilibres naturels, de la protection des espaces agricoles et forestiers, de la prévention des risques naturels, de la promotion d'actions de qualité sur l'habitat, le cadre de vie et les transports.

Pour y parvenir, il faut mettre au cœur de la problématique urbaine la force des identités territoriales de façon à maintenir des références spatiales, ou en créer de nouvelles. Celles qui font la richesse de nos territoires et du lien social. L'approche paysagère, y compris dans sa dimension sensible, doit être privilégiée comme préalable à toute démarche de planification et d'élaboration des documents d'urbanisme et à toute décision d'aménagement.

C'est l'objet d'une des facettes des études préalables lancées par la communauté de communes et principalement le sujet de cette note d'information.

Un premier regard sur les paysages...

Les travaux liés à la stratégie paysagère ont débuté durant l'année 2016 par une analyse approfondie du territoire communautaire : études bibliographiques, analyses de données existantes mais surtout explorations de terrain conduites avec les élus.

Ce travail initial a fait l'objet d'un recueil présentant un premier décryptage du territoire sous l'angle des paysages. Non seulement analytique, ces travaux invitent à une problématisation des enjeux paysagers et territoriaux auxquels la collectivité, par ses compétences, aura à prendre position.

Cette approche pousse donc la réflexion vers l'élaboration d'un véritable projet de territoire apportant un éclairage et une cohérence à l'action publique en Ardèche des Sources et Volcans.

La synthèse ici présentée retranscrit une partie des travaux, réflexions et problématiques posés par ce

premier regard. Contributions au diagnostic du PLUi, ces travaux alimenteront aussi les débats menés par la collectivité autour du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable).

Les paysages d'Ardèches des Sources et Volcans sont abordés sous 4 angles différents mais complémentaires :

- leur diversité générant les contrastes que nous connaissons entre les crêtes aériennes des parties montagnardes du territoire et les espaces de plaines à proximité des cours d'eau,
- leur organisation historique : gestion de la pente, rapport à l'eau, implantation climatique,
- les influences auxquelles ils sont soumis,
- et leur richesse d'intérêt patrimonial (naturelle, géologique, architecturale, culturelle...).



Session de terrain pour un diagnostic partagé, à Leyronac

Suivre l'avancée du PLUi

2016 - 2017

Diagnostic partagé

2018

PADD

2019

Zonage et règlement

Consultation des PPA

2020

Enquête publique

Dossier d'approbation